



Reconnue d'Utilité Publique
Décret du 10 juin 2004
(JO n° 140 du 18 juin 2004)
Médaille d'honneur
de la Région Rhône-Alpes

Du rêve à la réalité ! Formulaire de demande de rêve

Arc-En-Ciel est une association de bénévoles qui a été créée en 1991. Depuis toutes ces années, Arc-En-Ciel emmène les enfants malades réaliser leur rêve le plus précieux. Arc-En-Ciel est une association sérieuse qui a été reconnue d'utilité publique en Juin 2004, sa singularité réside dans la qualité. Chaque enfant a une journée qui lui est entièrement dédiée pour ce moment magique qu'est la réalisation de son rêve. La totalité des frais de réalisation du rêve sont pris en charge par l'association.

Pour commencer, soyez assurés que l'Association Arc-En-Ciel et toute son équipe de bénévoles souhaitent que l'expérience de votre enfant soit aussi exceptionnelle et positive que possible. Cependant, nous ne devons pas oublier que nous avons tous la responsabilité de protéger et de prendre soin de votre enfant lors de la réalisation de son rêve. Nous avons besoin de disposer d'un certain nombre d'informations pour que tout se passe dans les meilleures conditions.

Si vous souhaitez que votre enfant puisse aussi réaliser son rêve, nous vous demandons de bien vouloir remplir le formulaire suivant pour nous aider à mieux le connaître :

merci de le remplir à l'écran et de l'imprimer

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

Nom et prénom de l'enfant qui va réaliser son rêve	
Age ans - Date de naissance	- Nombre de frères et sœurs
Soigné à l'hôpital de	
Pathologie	
Compagnie d'assurance responsabilité civile	Contrat n°

Raconte-nous ton plus beau rêve...

Ton Rêve ?

Réfléchis bien aux rêves que tu as au fond du cœur et raconte-les.

Ton rêve n°1 est celui qui est le plus important pour toi et Arc-En-Ciel fera tout son possible pour que celui-ci devienne réalité.

Si toutefois cela n'était pas possible Arc-En-Ciel réaliserait le rêve n°2 ou n°3, nous en parlerons ensemble.

Ton rêve n° 1 ?

Ton rêve n° 2 ?

Ton rêve n° 3 ?

B.P. 17 – 01420 SEYSSEL - Tél. : 04 50 56 20 01 – Fax : 04 50 59 04 48
<http://www.arc-en-ciel.com> – email : monique@arc-en-ciel.com

" Les rêves n'ont de valeur que s'ils se réalisent. Paul-Émile Victor "
Arc-En-Ciel est parrainée par Sophie MARCEAU et Nicolas HULOT et a pour Ambassadrice LORIE
ASSOCIATION LOI 1901 - JO DU 16 OCTOBRE 1991 – Fondateur Alain NESME
Reconnue d'utilité publique – Décret du 10 juin 2004
SIRET N° 490 005 790 00012

Mon papa

Nom

Prénom

Adresse

Avez-vous l'autorité parentale ? OUI NON

 domicile

 travail

 portable

 email

Date de naissance

Profession

Ma maman

Nom

Prénom

Adresse

Avez-vous l'autorité parentale ? OUI NON

 domicile

 travail

 portable

 email

Date de naissance

Profession



Conformément à notre règlement intérieur, un seul des parents peut accompagner l'enfant

Personne qui accompagnera l'enfant : père mère

Votre enfant a-t-il besoin d'être assisté pour se déplacer ? Oui Non

Votre enfant utilise-t-il ou nécessite-t-il des équipements particuliers ? Oui Non

Si oui, merci de nous les décrire
ainsi que leur utilisation

Nous, parents, sommes d'accord pour que les photos du rêve de notre enfant apparaissent dans le journal
ou sur internet : site d'Arc-En-Ciel www.arc-en-ciel.com, groupe facebook, ... Oui Non

Nous vous demandons de nous retourner cette fiche accompagnée d'un **certificat médical précisant la pathologie, le suivi et l'état actuel de l'enfant**. Merci de demander à votre médecin de bien vouloir préciser sur ce certificat que le traitement ne présente aucune contre-indication avec la réalisation du rêve de votre enfant.

NB : lors du déplacement pour la réalisation du rêve et pendant la journée ou la soirée, le suivi du traitement et la prise des médicaments sont entièrement sous la responsabilité de la personne accompagnant l'enfant. Les membres de l'Association Arc-En-Ciel déclinent toute responsabilité et ne pourront en aucun cas être tenus responsables pour tout manquement au suivi du traitement pendant le séjour.

De même, les régimes alimentaires spécifiques non liés à la pathologie ne sont pas pris en charge par Arc-En-Ciel et leur responsabilité incombe au parent accompagnant.

Tout dossier incomplet et notamment sans certificat médical ne pourra pas être pris en considération

Demande de rêve faite à
le

Signature des parents

LE REGLEMENT D'UN REVE AVEC ARC-EN-CIEL

Arc-En-Ciel a pour but la réalisation des rêves des enfants gravement malades

- 1) Les rêves dits « matériels » ne sont pas réalisés par Arc-En-Ciel
- 2) L'enfant qui réalise son rêve est accompagné par un de ses parents et un membre bénévole de l'Association Arc-En-Ciel.
- 3) Il est demandé un certificat médical indiquant qu'il n'y a pas de contre-indication entre son état de santé et la réalisation du rêve.
- 4) Le parent et l'enfant s'engagent à avoir un comportement convenable pendant le déroulement du rêve.
- 5) Les frais qui découlent de la réalisation du rêve de l'enfant sont totalement pris en charge par l'Association. Il reste à la charge de la famille les frais annexes (photos, souvenirs, communications téléphoniques personnelles, accès internet, etc...)
- 6) L'Association se réserve le droit de refuser un rêve qui ne serait pas raisonnablement envisageable.
- 7) Le programme de la réalisation du rêve est établi exclusivement par l'Association. Seuls les représentants de l'Association sont habilités à modifier ce programme.
- 8) L'Association décline toute responsabilité en cas d'annulation du rêve.
- 9) L'annulation éventuelle du rêve ne peut donner en aucun cas un dédommagement de la part de l'Association.
- 10) L'Association se réserve la possibilité de réclamer le dédommagement de tout préjudice subi lors du rêve.

Déclaration sur l'honneur

A qui de droit

Nous soussignés parent(s) ou tuteur(s) de

(rayer les mentions inutiles)

(prénom et nom de l'enfant)

confirmons avoir lu et compris "LE REGLEMENT D'UN REVE AVEC ARC-EN-CIEL" et avoir répondu au mieux par rapport à nos connaissances à ce jour quant à notre enfant.

Nous joignons à ce formulaire un certificat médical datant de moins de 3 mois du médecin qui suit notre enfant et qui précise la pathologie, l'état actuel de notre enfant et qui stipule qu'il peut néanmoins réaliser son rêve avec l'Association Arc-En-Ciel.

Prénom

Nom

Date :

Signature (Parent ou tuteur)

précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » :

Prénom

Nom

Date :

Signature (Parent ou tuteur)

précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » :